



# CENTRE DE LOISIRS COMMUNAL

## ACCUEIL DU MERCREDI

24 – 28 rue Saint-Sulpice 14400 SAINT-VIGOR-LE-GRAND



### FICHE INSCRIPTION 2025-2026 PÉRIODE N° 1 (de la semaine 36 à la semaine 51)

A retourner impérativement avant le 27 août 2025



<b>Nom et prénom de l'enfant</b>			
<input type="checkbox"/> matinée	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas	
<b>Nom, prénom des représentants légaux</b>			
<b>Date et lieu de naissance</b>			
<b>Adresse postale</b>			
<b>École de scolarisation</b>			
<b>Quotient familial N° d'allocataire CAF ou MSA</b>			

#### Information importante :

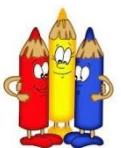
L'inscription se fait **pour l'intégralité des mercredis de la période**. Seule une absence pour raison médicale avec justificatif ne donne pas lieu à facturation des jours concernés.

L'accueil du mercredi concerne uniquement les périodes scolaires. Pendant les vacances scolaires, il est nécessaire de réaliser une inscription spécifique auprès du centre de loisirs.



**NB : En raison des vacances scolaires du 20 au 31 octobre 2025, le centre de loisirs ouvrira ses portes et l'accueil du mercredi n'aura pas lieu les 22 et 29 octobre 2025.**

Date et signature des représentants légaux :





**CENTRE DE LOISIRS COMMUNAL  
ACCUEIL DU MERCREDI**

**24 – 28 rue Saint-Sulpice 14400 SAINT-VIGOR-LE-GRAND**



**FICHE INSCRIPTION 2025-2026  
PÉRIODE N° 2 (de la semaine 2 à la semaine 13)**

**A retourner impérativement avant le 3 décembre 2025**

<b>Nom et prénom de l'enfant</b>			
<input type="checkbox"/> matinée	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas	
<b>Nom et prénom des représentants légaux</b>			
<b>Date et lieu de naissance</b>			
<b>Adresse postale</b>			
<b>École de scolarisation</b>			
<b>Quotient familial N° d'allocataire CAF ou MSA</b>			

**Information importante :**

L'inscription se fait **pour l'intégralité des mercredis de la période**. Seule une absence pour raison médicale avec justificatif ne donne pas lieu à facturation des jours concernés.

L'accueil du mercredi concerne uniquement les périodes scolaires. Pendant les vacances scolaires, il est nécessaire de réaliser une inscription spécifique auprès du centre de loisirs.



**NB : En raison des vacances scolaires du 16 au 27 février 2026, le centre de loisirs ouvrira ses portes et l'accueil du mercredi n'aura pas lieu les 18 et 25 février 2026.**

**Date et signature des représentants légaux :**





**CENTRE DE LOISIRS COMMUNAL  
ACCUEIL DU MERCREDI**

24 – 28 rue Saint-Sulpice 14400 SAINT-VIGOR-LE-GRAND



**FICHE INSCRIPTION 2025-2026  
PÉRIODE N° 3 (de la semaine 14 à la semaine 27)**

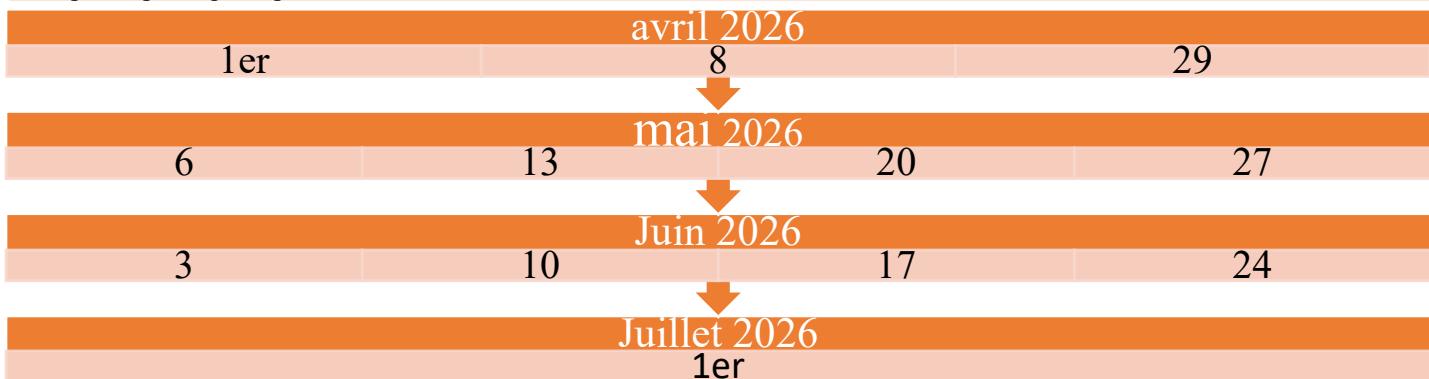
A retourner impérativement avant le 4 mars 2026

<b>Nom et prénom de l'enfant</b>			
<input type="checkbox"/> matinée	<input type="checkbox"/> journée	<input type="checkbox"/> repas	
<b>Nom et prénom des représentants légaux</b>			
<b>Date et lieu de naissance</b>			
<b>Adresse postale</b>			
<b>École de scolarisation</b>			
<b>Quotient familial N° d'allocataire CAF ou MSA</b>			

**Information importante :**

L'inscription se fait **pour l'intégralité des mercredis de la période**. Seule une absence pour raison médicale avec justificatif ne donne pas lieu à facturation des jours concernés.

L'accueil du mercredi concerne uniquement les périodes scolaires. Pendant les vacances scolaires, il est nécessaire de réaliser une inscription spécifique auprès du centre de loisirs.



**NB : En raison des vacances scolaires du 13 au 24 avril 2026, le centre de loisirs ouvrira ses portes et l'accueil du mercredi n'aura pas lieu les 15 et 22 avril 2026.**

**Date et signature des représentants légaux :**

